

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de SAINT MARTIN D'AUXIGNY (18110)
Département du Cher

Délibération n° :
20230403-08a

Nomenclature : 7.1.2.

Nombre de conseillers :
en exercice : 18
présents : 16
votants : 18

OBJET

Budget annexe des logements sociaux
Approbation du compte de gestion 2022
Remplace la délibération n°20230403-08 pour erreur matérielle

L'an deux mil vingt-trois, le trois avril, à dix-neuf heure,
Le conseil municipal de la commune de SAINT MARTIN D'AUXIGNY,
régulièrement convoqué le 29 mars 2023, s'est réuni en séance
ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Fabrice
CHOLLET, Maire
Date d'affichage de la convocation du conseil municipal : 30/03/2023

Etaient présents : Antoine BABILLOT, Luc BAJARD, Florence
BARONNET, Eva BOURILLON, Fabrice CHOLLET, Florence
CLAVIER, Claude GEORGES, Laurent GITTON, Laurence LE CŒUR,
Anne-Marie OSWALD, Laurence PAJON, Christian PERDU, Narcisse
SALMON, François-Régis THINAT, François THOMAS, Marie-
Christine VERDIER

Etaient absents et excusés ayant donné pouvoir :
Christel BENARD, pouvoir donné à François THOMAS
Céline COMPAIN, pouvoir donné à Christian PERDU
Etaient absents et excusés : sans objet

Secrétaire de séance : Laurence PAJON

Le conseil municipal,

Considérant l'erreur portant sur le montant du résultat de l'exercice
2022 en investissement qui est de 1 734,57 € et non de -1 504,09 €
comme indiqué dans la délibération n°20230403-08, il convient de
remplacer cette dernière pour erreur matérielle par la présente ;

Considérant les motifs exposés dans le rapport de Mme OSWALD
reproduit ci-dessous :

*Mme OSWALD rappelle que le compte de gestion constitue la reddition
des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal
ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire
sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le
receveur municipal.*

Le compte de gestion 2022 présente les résultats suivants :

	Fonctionnement (€)	Investissement (€)
Opérations de l'exercice		
Dépenses	6 662,23	8 000,00
Recettes	13 508,70	9 734,57
Résultat de l'exercice 2022	6 846,47	1 734,57
Résultat reporté	0,00	- 7 105,93
Résultat de clôture 2022	6 846,47	- 5 371,36

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le
montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de
tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés
et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit
de passer dans ses écritures,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de **SAINT MARTIN D'AUXIGNY (18110)**
Département du Cher

Délibération n° :
20230403-08a

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, à main levée et à l'unanimité, décide de :

- **approuver** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022 du budget annexe des logements sociaux,
- **dire** que ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Fait à Saint Martin d'Auxigny et délibéré au jour, mois et an susdits

Le Maire

La Secrétaire de séance

Fabrice CHOLLET

Laurence PAJON

Diffusion sur le site internet de la commune le :

20 AVR. 2023